

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 27 février 2014

N° 18/02/2014 : GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE/GRAND MONTAUBAN N°14-179 GC - TRAVAUX DE MODIFICATION DE L'ENTREE DE LA CLINIQUE DES CHAUMES

L'an deux mille quatorze, le jeudi 27 février à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 21 février 2014 .

Etaient présents : 34

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Martine BOURNAZEL , Laurence ROZENTAL , Gaby GOMILA, Philippe MAURIN, Marie-Claude BERLY, Bernard PECOU , Michèle BILLIERES, Philippe FRANCOIS, Monique VALAT-BOYE, Annie GUILLOT, Jean Claude CROISY, Marie Catherine SATURNIN , Robert INFANTI, Vally CENTOMO , Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCCQ, Didier PADIE , Béatrice CAPELLE, Jean Martial DEJEAN , Jean Luc BUDOIA, Béatrice KOHLER, Carole FERAL, Maxime BERAUDO, Jean-Paul GAZAGNES, Christian MANRIC, Marie Claude BOUYSSI, Claude MOUCHARD, Jean ORLIAC, Annie BONNEFONT, Thierry DEVILLE, Odile AUBE

Pouvoirs : 6

Mesdames, Messieurs Catherine SEGUY à Marie Catherine SATURNIN , Laurence PAGES à Jean GARROCCQ, Franck VAYSSIE à Béatrice KOHLER, Marc RAYNAUD à Annie GUILLOT, Natacha SERADIEU SIMON à Laurence ROZENTAL , Florian BUTTIGIEG à Philippe MAURIN

Absents : 5

Mesdames, Messieurs Maryline TREACY, Jackie BERRIER, Philippe BECADE, Dominique SALOMON, Jean-Marc PANFILI

Madame Marie Catherine SATURNIN donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Montauban, et le Grand Montauban Communauté d'Agglomération souhaitent s'associer pour grouper leurs commandes de **Travaux de modification de l'entrée de la Clinique des Chaumes – Avenue Marcel Unal à Montauban.**

C'est pourquoi, il vous est proposé de constituer, conformément aux dispositions de l'article 8 – VII – 1^{er} tiret, du code des marchés publics, un groupement de commandes, et d'en fixer par convention les modalités de fonctionnement.

En application de ces dispositions, le groupement est constitué sous la forme d'un groupement de commandes, dans lequel le **coordonnateur, le Grand Montauban**, sera chargé, de la procédure de passation, de signer le(s) marché(s), de le(s) notifier et de les exécuter au nom de l'ensemble des membres du groupement.

La présente convention concerne : **les travaux de modification de l'entrée de la Clinique des Chaumes - Avenue Marcel Unal à MONTAUBAN**

Le marché de travaux de modification de l'entrée de la Clinique des Chaume à Montauban sera conclu pour une durée globale de 3 mois, à compter de sa notification.

Ce marché est décomposé en 2 lots.

La répartition du coût entre les membres du groupement s'effectuera selon le principe suivant : les membres du groupement s'engagent à hauteur de leur besoin et ainsi à payer la fourniture de chacune des commandes qu'ils lanceront.

Objet du marché ou du lot	Montant estimatif annuel	VILLE	GRAND MONTAUBAN
Lot 1 : V.R.D	100 000 € HT	0 %	100 %
Lot 2 : Eclairage Public	33 300 € HT	100 %	0 %
TOTAL	133 300 € HT		

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir, conformément à l'avis de la commission des Finances :

- autoriser Madame le Maire à signer cette convention de groupement de commandes.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX POUR ET 0 VOIX CONTRE, ABSTENTION : 6.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **04 MARS 2014**

De sa publication le : **04 MARS 2014**

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 28 février 2014

Le Maire,
Brigitte BAREGES

